



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB 22.01.2021

Date d'échéance prévue: 22.01.2026

Numéro de publication: KK02-0000016419

Entité de publication

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Publication de faillite/appeal aux créanciers ASSOCIATION ROMANDE D'AIDE AU LOGEMENT

Débiteurs:

ASSOCIATION ROMANDE D'AIDE AU LOGEMENT

CHE-112.153.444

c/o Olivier Demaurex, Rue des Vignerons 9

1110 Morges

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 25.02.2019

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 23.02.2021

Point de contact:

Office des faillites de l'arrondissement de La Côte, Avenue Reverdil 2, 1260 Nyon

Remarques:

LIQUIDATION CF ARTICLE 230a al.2 LP - appel aux créanciers gagistes. Liquidation spéciale selon l'art. 230a LP limitée aux immeubles de la faillie : parcelle RF 188, plan no 2007, sis sur la commune de Montricher, au lieu dit "A la Chaudenaz, Rue du Bourg 19"

et parcelle RF 665, plan no 3, sis sur la commune de Bourg-Saint-Pierre, au lieu dit "La Pontaille".

La faillite a été suspendue faute d'actif en ce qui concerne les dettes générales.